

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**
Adresse : **6 rue Petite Rue du Garnavie**
65100 LOURDES

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Maison en R+1 + jardin**

Encombrement constaté : **Néant**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Indivision PELLETIER**

Qualité :

Adresse : **31 Rue du Coustatat**
Mme CALLIBET Françoise
65100 BARLEST

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le représentant du propriétaire**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **VANWAMBEKE Paul**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL CABINET BARRERE

Adresse : **8 bis Avenue Lasbordes 64420 SOUMOULOU**

N° siret : **479 259 400 000 22**

N° certificat de qualification : **1676-171011-64-001**

Date d'obtention : **05/04/2012**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **DEKRA Certification**

Organisme d'assurance professionnelle : **MMA**

N° de contrat d'assurance : **103.529.335**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2014**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
RDC		
Séjour	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.
	Cheminée Gaine - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Cheminée Boisseau - Bois Teinté	Absence d'indice.
Cuisine	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
Porte-fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice.	
RDC-1er		
Escalier	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - PVC	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Plinthe - Bois	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
RDC		
WC n°1	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois	Absence d'indice.
Buanderie	Plafond - Lambris métal	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Crépi Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - PVC	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale	Absence d'indice.
1er		
Palier	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
Couloir	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice.
WC n°2	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
Salle d'eau	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Murs - Crépi Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale	Absence d'indice.
Chambre n°1	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - PVC	Absence d'indice.
Chambre n°2	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant + Ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - PVC	Absence d'indice.
Extérieur		
Extérieur	Couverture - Tuiles	Absence d'indice.
	Murs - Crépi Peinture	Absence d'indice.
	Portillon n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Portillon n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Combles (2ème) : Combles non visités: absence de trappe de visite.

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Néant

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de Termites aux abords de la construction.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **09/10/2014**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : **PELLETIER 22230 10.04.14 T**

Fait à : **SOUMOULOU** le : **10/04/2014**

Visite effectuée le : **10/04/2014**

Durée de la visite : **1 h 00 min**

Nom du responsable : **Gérald et Jean-Pierre BARRERE**

Opérateur : Nom : **VANWAMBEKE**

Prénom : **Paul**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° : **PELLETIER 22230 10.04.14 T**

EXPERT EN CONTROLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS—Siret : 479 259 400 000 22 contact@expertise-barrere.com

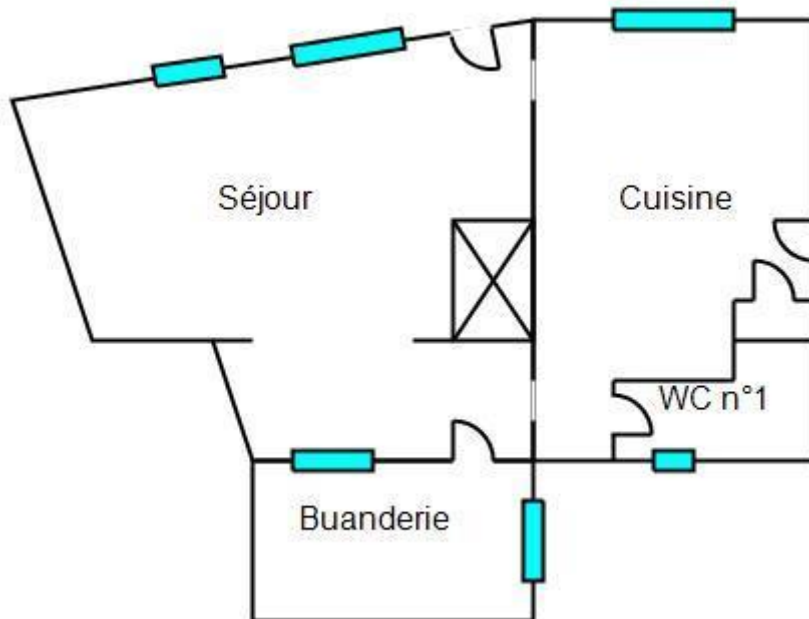
Siège : 8 bis, Avenue Lasbordes 64 420 - SOUMOULOU tél : 05.59.16.05.92 / fax : 05.59.04.16.35

Bureaux annexes : 24 rue de Langelle - 65100 LOURDES tél : 05.62.42.31.56 / 19 rue Marca - 64000 PAU tél : 05 59 83 70 56

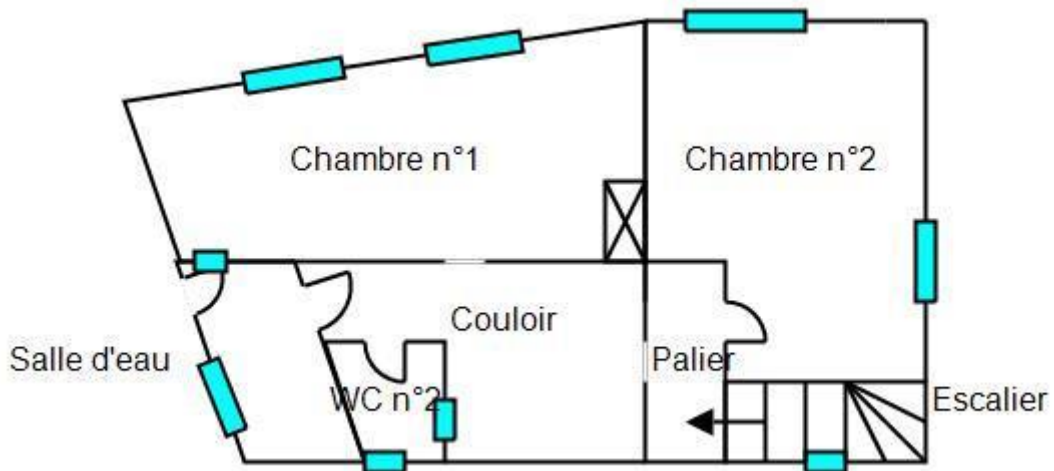
Rue des Vergers- 65500 VIC-EN BIGORRE/TARBES tél : 05 62 43 01 99

DOCUMENTS ANNEXES

RDC



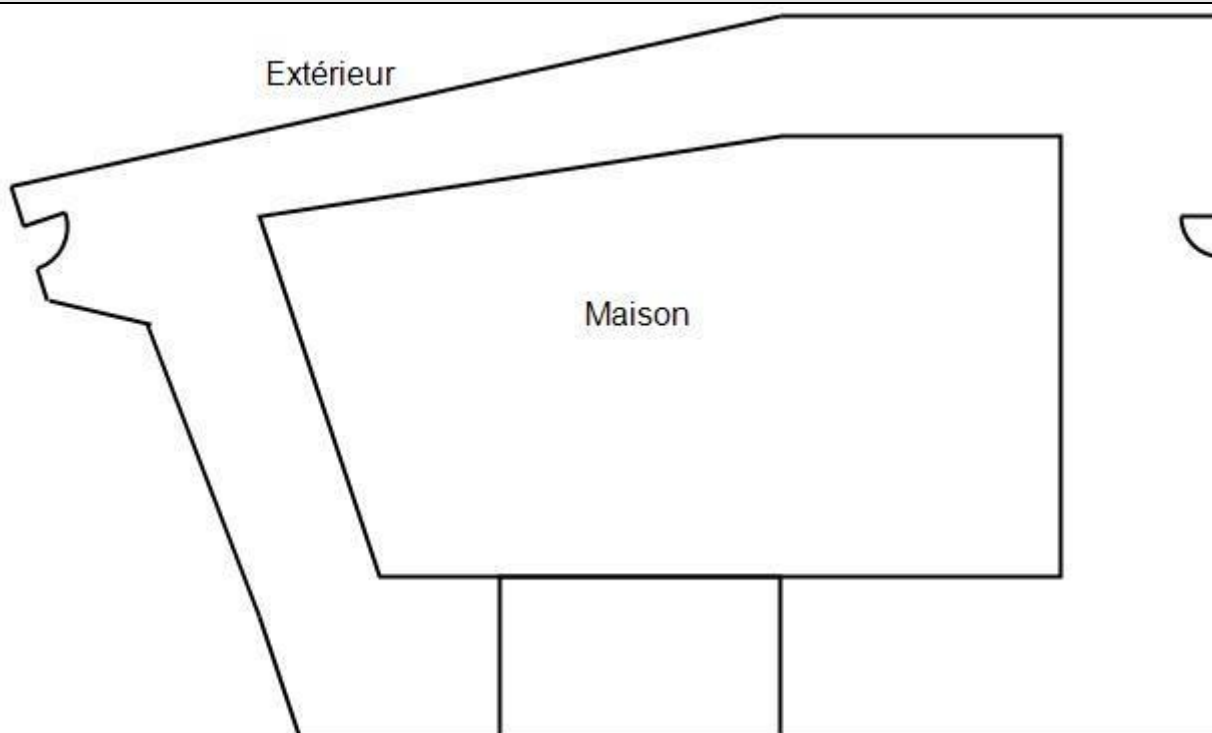
1er étage



2ème étage

Combles non visités: absence de trappe de visite.

Extérieur



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Paul VANWAMBEKE

Bagneux, le 05 avril 2012

N/Réf. : DTQ/YVM/1456a

Objet : Notification de résultats d'examens de certification

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'examen des fiches de notation relatives aux examens que vous avez passés montre qu'elles répondent aux critères de réussite de l'évaluation dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

- Etat relatif à la présence de termites

En conséquence je prononce l'attribution de votre certification, dont le numéro est 1676-171011-64-001, à compter du 05 avril 2012.

Nous vous rappelons que sa durée de validité est de 5 ans et qu'un audit de surveillance sera réalisé durant la deuxième année de ce cycle. Vous trouverez également ci-joint le logotype utilisable par les personnes certifiées, les règles relatives à la surveillance et à l'utilisation de la marque et du logo DEKRA Certification ainsi qu'un questionnaire à nous retourner.

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos meilleures salutations.

Yvan MAINGUY
Directeur Général